

**Arrêté du 5 mars 2013 conférant l'honorariat à d'anciens membres
de conseils de prud'hommes
NOR : JUSB1304061A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article D.1442-26 du Code du travail,

ARRÊTE

Article 1

L'Honorariat est conféré à,

- au titre de l'année 2011 :

Cour d'appel de Toulouse

M. GUILLAUME François, Georges, Emile, ancien membre du conseil de prud'hommes de Toulouse.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et par voie d'affichage dans les juridictions.

Fait le 5 mars 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
La directrice des services judiciaires,

Véronique MALBEC